

L'année dernière, le Canadian-Poland Business Council a été créé à Toronto. Ce conseil invite les gens d'affaires canadiens à s'intéresser aux possibilités d'investissement en Pologne. En fait, le conseil parraine une rencontre en Pologne, qui a débuté hier. Elle a pour principal objectif d'intéresser des investisseurs canadiens, notamment des promoteurs immobiliers, à construire des logements pour des Polonais. Le logement constitue probablement un des problèmes les plus graves dans ce pays. Plusieurs familles habitent ensemble, ce qui cause beaucoup de friction. Certains jeunes couples doivent habiter avec leurs parents ou leurs beaux-parents pendant 12 ans avant de trouver leur propre logement.

J'espère que beaucoup d'autres délégations de gens d'affaires canadiens se rendront en Pologne pour aider ce pays à surmonter ses problèmes actuels afin qu'il puisse se tailler une place en Europe au même titre que d'autres pays. La Pologne souhaite se joindre au Marché commun européen dans quelques années. Il incombe à des pays comme le Canada d'aider généreusement et rapidement la Pologne pour qu'elle puisse être politiquement indépendante et qu'elle parvienne à la stabilité en ayant un marché libre. Les Polonais pourront ainsi jouir d'un meilleur niveau de vie.

Son Honneur le Président: Si personne d'autre ne veut prendre la parole, le débat sur cette interpellation est considéré comme terminé.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

À 17 heures, le Sénat reprend sa séance.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

● (1710)

SANCTION ROYALE

L'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes,

priée de se présenter, arrive avec le président suppléant, l'honorable Steve Paproski. Son Honneur le Président dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ordonner l'émission de lettres patentes sous ses seing et sceau constituant l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, son suppléant, et le chargeant d'exécuter au nom de Son Excellence, tous les actes nécessaires, au gré de Son Excellence.

Le greffier du Sénat donne lecture de la commission.

Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence (*Projet de loi C-3, chapitre 1, 1990*)

Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence (*Projet de loi C-4, chapitre 2, 1990*)

Loi concernant les musées (*Projet de loi C-12, chapitre 3, 1990*)

Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée (*Projet de loi C-13, chapitre 4, 1990*)

Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général (*Projet de loi C-31, chapitre 5, 1990*)

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 13 février 1990.)